



Auguste François Perrinon

Homme - 1812 - 1861

Auguste Perrinon est célèbre pour être celui qui apporta à la Martinique le décret d'abolition qui émancipait officiellement les esclaves de la colonie – bien que ces derniers n'aient en réalité pas attendu l'arrivée du premier polytechnicien de couleur pour se libérer. Nommé commissaire de la République par le Gouvernement provisoire en mai 1848, Perrinon tenait pourtant à être celui qui donnerait la nouvelle : son parcours personnel et ses convictions politiques l'avaient menés jusqu'à ce moment qu'il espérait glorieux.

Auguste François Perrinon naît en Martinique, à Saint Pierre, le 28 août 1812. Sa mère, Rose dite Piquion, est une esclave affranchie sous le Consulat, une quinzaine d'année avant sa naissance. Perrinon et ses frères et sœurs sont reconnus lors du mariage de leur mère avec Pierre dit Perrinon, en 1826. Parti faire ses études à Paris trois ans plus tard, le jeune martiniquais est admis à la prestigieuse École Polytechnicienne. Il en sort en 1834, avant de devenir officier d'artillerie de marine.

Après un court séjour en Martinique en 1837, il retourne à Paris pour y poursuivre sa carrière. Marié en 1840 à Marguerite Louise Charlotte Télèphe, fille d'une famille de notables de couleur de Saint Pierre, Perrinon s'installe en Guadeloupe entre 1842 et 1845, période pendant laquelle son sentiment et son engagement abolitionniste s'étoffe. En octobre 1842, il confie à Victor Schoelcher ses sentiments antiesclavagistes en tant qu'homme de couleur. « C'est une heureuse chose de voir les mulâtres de dessiner aussi honorablement que M. Perrinon dans les luttes de l'esclavage », s'enthousiasme Schoelcher. Les expérimentations de travail dit *libre* auxquelles se livre Perrinon sur ses salines de Saint Martin à partir de 1844 lui valent de nouveau les faveurs de Schoelcher, qui, en 1848, le choisira comme membre de la commission d'abolition de l'esclavage instituée le 4 mars de la même année.

Perrinon débarque donc à la Martinique le 3 juin 1848, vêtu d'un pantalon blanc, habit noir, chapeau rond et écharpe tricolore. « Quinze coups de canon ont annoncé sa descente à terre » écrit le conseiller Garnier, fonctionnaire métropolitain alors en poste à la Martinique. Dès le lendemain de son arrivée, il compose un nouveau Conseil privé afin de corriger les textes dont il est porteur, et qui déterminent le nouveau régime républicain pour la colonie. Aux mesures d'*adaptation* des décrets aux contraintes locales, il ajoute des arrêtés de maintien de l'ordre pour la surveillance des clubs et réunions politiques, l'interdiction des

foires et des processions susceptibles de provoquer des rassemblements de population jugés dangereux. L'officier d'artillerie qu'il est recherche l'ordre. Il fait dans le même temps le vœu d'une « réconciliation sociale », et prône une reprise du travail agricole.

Puis Perrinon se lance alors dans la bataille électorale. Il est élu représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante en août 1848, et représentant à l'Assemblée législative le 24 juin 1849. Son élection est annulée pour cause de violence, mais il est réélu le 13 janvier 1850.

Perrinon donnera sa démission d'officier en 1853 pour ne pas prêter serment au Second Empire, suite au coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1851, devenu l'empereur Napoléon III en novembre 1852. C'est à Saint Martin qu'il passe ses dernières années, où il décède le 2 janvier 1861.

Territoires : France

Période : XIXe siècle

Thème : Abolitions

Sources d'informations

- Robert Adolphe, Cougny Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, 1889, Bourloton.
- Schmidt Nelly, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies, 1820-1851*, 2000, Analyse et documents, Paris, Karthala.
- Virassamy Georges, Marion Gérard, *Recherches individuelles et intérêts collectif*, 2005, Paris, L'Harmattan.